Publication immédiate **Le 24 octobre 2014**

Val-Morin repositionne son parc régional

C'est avant tout un souci de gestion efficace et d'imputabilité qui a guidé le Conseil municipal de Val-Morin dans le repositionnement de son secteur du parc régional Val-David-Val-Morin.

Ce repositionnement comprend deux volets :

Le premier volet consiste à obtenir la reconnaissance du parc en Réserve naturelle par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette étape se fait conjointement avec la municipalité du Village de Val-David. «Les contribuables sont en droit de s'attendre à ce que ce territoire soit mis à l'abri des aléas politiques, » a poursuivi M. Drouin, «dans un processus encadré par la loi.» Chacune des municipalités demeurera propriétaire de son parc et en fixera les conditions de conservation. Un cadre rigoureux de gestion écologique sera mis en place, selon les principes du développement durable.

Le deuxième volet consiste en la création de la nouvelle «Société du parc régional Val-David/Val-Morin, secteur Far Hills» qui aura la responsabilité entière de l'administration du parc à Val-Morin. Il faut noter qu'au cours des quelques 15 dernières années, les contribuables de Val-Morin ont investi plus de 3 millions de dollars dans leur parc. Selon le maire de Val-Morin, M. Guy Drouin, le Conseil municipal met en place une structure qui permettra une gestion déléguée de la partie du parc régional relevant de sa compétence. «C'est une promesse que nous avons faite il y a un an, au cours de la campagne électorale,» a dit M. Drouin. Il ajoute

qu’au cours des derniers mois, le Conseil a engagé des discussions constructives avec les administrateurs de l’ancienne Station récréo-touristique de Val-Morin. «Je veux les remercier pour leur collaboration,» a-t-il précisé.

Cette nouvelle société à but non lucratif donnera plus facilement accès à des programmes d’aide financière pour les activités de connaissance du territoire, de recherche et d’éducation.

Val-Morin a adopté une vision du parc qui comprend l’intégrité et la protection de son périmètre, le développement harmonieux des activités de plein air sportives et éducatives, la connaissance du milieu par des inventaires et la recherche scientifique. Selon M. Drouin, Val-Morin vise un parc unifié et complémentaire pour ses citoyens et ceux de Val-David.

«En somme, termine le maire de Val-Morin, la mission que nous poursuivons est de mettre en place des activités sportives, éducatives et de connaissance du milieu, dans le respect de l’environnement. Le rayonnement et le développement économique des deux municipalités en dépendent.»

Toute personne qui a à cœur l’avenir du parc régional, quel que soit son lieu de résidence, peut en devenir membre en acquittant des frais de cotisation annuels minimes. Elle pourra ainsi participer à l’assemblée de fondation de la nouvelle société qui aura lieu le samedi 15 novembre 2014 à 10 heures, au chalet Far Hills à Val-Morin.

-30-

Contact : Louis Poliquin